



**Association pour la Promotion  
et la Responsabilisation des Acteurs  
de la Pêche Artisanale Maritime**

**Du poisson encore pour demain**

## **Contribution au Conseil Présidentiel Sur la pêche et l'aquaculture.**

### **❖ Etat de la ressource**

**Rappel des données et avis scientifiques** (tirés du document introductif au Conseil interministériel sur la pêche du 6 juin 2013) :

- **Les ressources pélagiques côtières** constituent plus de 70 % des prises réalisées dans la zone économique exclusive (ZEE) sénégalaise ainsi que l'essentiel des captures de la pêche artisanale.

Ces ressources représentent également la part la plus importante de la consommation annuelle en poisson des populations sénégalaises avec notamment la sardinelle ronde *Sardinella aurita* (35 %), la sardinelle plate *Sardinella maderensis* (25 %) et l'ethmalose *Ethmalosa fimbriata* (2 %) – ces espèces sont notre filet de sécurité alimentaire !

Les dernières évaluations scientifiques du **COPACE/FAO** effectuées au niveau sous régional, ont permis de constater un état de surexploitation pour les sardinelles et recommandé de réduire l'effort de pêche total dans les pêcheries de sardinelles de 50%.

**En aucun cas, ces espèces ne peuvent faire l'objet d'une négociation d'accès avec des flottes étrangères.**

Nous souhaitons également réitérer la nécessité de gérer ces ressources au niveau régional approprié, d'une façon qui donne la priorité d'accès à la pêche artisanale qui pêche pour la consommation humaine directe.

### **- Les ressources démersales :**

- **Les ressources démersales côtières :** La recommandation faite par la communauté scientifique sous l'égide de la FAO dans le cadre du COPACE, est de réduire de façon significative l'effort de pêche des flottilles ciblant ces espèces surexploitées.

- **Les ressources démersales profondes :** Il a été recommandé, par mesure de précaution, de ne pas dépasser le niveau actuel de l'effort de pêche pour la pêcherie ciblant les crevettes profondes. Pour les stocks de merlus, dont les signes de surexploitation sont manifestes, le gel de l'effort de pêche à son niveau actuel a également été recommandé

**Les scientifiques ont conclu que, globalement, la situation actuelle des ressources halieutiques offre donc des perspectives très limitées de développement des captures, en termes de quantité.**

### **❖ Situation des sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales**

#### **• La pêche artisanale**

A travers les activités exercées par des hommes et des femmes tout au long de la filière – avant, pendant et après capture, **la pêche artisanale joue un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement équitable et l'utilisation durable des ressources.** Elle constitue un filet de sécurité pour les communautés de pêcheurs et les populations pauvres et marginalisées et un moteur économique pour le pays. **Cependant ce secteur connaît actuellement des difficultés dues à la forte pression exercée sur la ressource.** Cette situation qui est la résultante d'une mauvaise gestion et de l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques risque d'hypothéquer la durabilité du secteur.

Les modèles courants de gestion des pêches mis en œuvre au Sénégal n'ont pas su s'adapter aux pêcheries artisanales "informelles" qui n'ont cessé de poser des problèmes de suivi et d'évaluation insoluble et semblent être réduites à des systèmes isolés d'extraction de ressource alors qu'elles doivent être considérées comme des systèmes intégrés, diversifiés, pourvoyeurs de services durables.

#### **• L'Aquaculture**

Au regard du statut alimentaire de la population qui fait du poisson la première source de protéines, le développement de l'aquaculture et particulièrement la pisciculture représente un enjeu économique et social (sécurité alimentaire et nutritionnelle). L'aquaculture commerciale a un rôle évident dans les filières poissons / fruits de mer avec des attributs potentiels de fraîcheur, de consistance et de valeur.

L'aquaculture artisanale contribue à la production aquacole et au renforcement des moyens d'existence en milieu rural dans la mesure où elle constitue une source de nourriture, procure des moyens d'existence et offre des possibilités de création de revenus, contribuant ainsi à améliorer l'équité sociale et la qualité de vie des communautés rurales pauvres.

Cependant, le développement et l'intensification de l'aquaculture ont soulevé un large éventail de questions ayant trait à l'environnement.

- La disponibilité et de l'accès au foncier ainsi que l'aménagement des sites sont souvent des problèmes difficiles à surmonter dans l'aquaculture paysanne ;
- Les Poissons et les Crustacés sont alimentés grâce à un régime à haute teneur en protéines et en lipides, composé essentiellement de farine et d'huile de poisson. De très nombreuses espèces servent à la production de farine et d'huile de poisson, mais les petits pélagiques sont les plus utilisés. La tendance de la production de farine et d'huile de poisson est à la hausse avec un accroissement d'usines, utilisant exclusivement les petits pélagiques, essentiellement les sardinelles comme matière première.

- Un autre inconvénient réside dans l'interaction chimique provoquée par l'évacuation des eaux utilisées par les installations d'aquaculture, qui peuvent contenir des résidus de produits thérapeutiques, de produits antifouling ou d'aliments non ingérés.

Une gestion inappropriée peut faire apparaître des problèmes tels que des souches de pathogènes résistantes aux antibiotiques, l'eutrophisation de la colonne d'eau, l'épuisement de l'oxygène et d'autres effets nocifs sur l'environnement.

A ces problèmes environnementaux viennent se greffer ceux ayant trait :

- A la capacité technique des aquaculteurs
- La disponibilité de naissain d'espèces appropriées à l'environnement agro écologique ;
- La disponibilité et l'accessibilité d'aliments de qualité ;
- La prophylaxie ;
- Les enjeux et problèmes de recherche du fait que l'aquaculture est secteur largement interconnecté et parfois très intégré avec d'autres secteurs.

A ces difficultés récurrentes est venu s'ajouter :

- **Les changements climatiques** dont les effets entraînent des impacts négatifs sur le secteur des pêches dont les conséquences globales impactent négativement les zones côtières, les ressources halieutiques et les communautés de pêche pour lesquelles, les acteurs n'ont aucun moyen approprié et durable d'y faire face. Ce phénomène réduit considérablement leurs résilience et capacité d'adaptation et les expose à la vulnérabilité voire la pauvreté face à ses chocs externes.
- **L'industrie de la farine et huile de poisson** le constat s'est traduit par une augmentation de l'implantation des usines de production de farine de poisson auxquelles s'ajoutent des unités informelles et artisanales s'adonnant à cette activité. La conséquence de cette prolifération incontrôlée se traduit par des impacts néfastes sur la ressource, la sécurité alimentaire et les emplois, l'environnement et la santé publique des riverains de ces unités de production de farine de poisson. La matière première pour la farine est presque exclusivement constituée de sardinelle, espèce qui est aujourd'hui la principale source de protéines d'origine animale, d'emplois et de revenu des professionnels de la pêche artisanale et des populations de la sous-région.

Au demeurant, cette espèce constitue "*un filet de stabilité sociale*" au Sénégal et dans les pays de cet espace géographique qui de plus, est une ressource partagée pour laquelle les modes d'exploitation et d'utilisation appellent à plus de discernement et de précaution nécessitant une harmonisation des mesures d'exploitation et de gestion de la part des Etats.

## ❖ La politique de gestion du secteur

**La République du Sénégal signataire des différentes conventions internationales pour assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté s'est de fait engagé à leur mise en œuvre.**

Cet engagement procède d'une part du respect de son engagement vis-à-vis de ses pairs, et d'autre part du fait que les orientations qui y sont déclinées qui promeuvent une pêche durable et améliorent les conditions d'existence des communautés de pêche artisanale sont en adéquation avec ceux définis dans la politique sectorielle définie par l'Etat.

- **La stratégie nationale de gestion de la pêche** articulée sur le Code de la pêche, la Loi 2015-18 du 13 Juillet 2015 et son décret d'application qui réglementent l'administration, la gestion et l'exploitation des ressources marines s'inscrivent parfaitement dans les grandes orientations des instruments internationaux portant sur la gestion et l'exploitation des ressources aquacoles, notamment :
  - La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM),
  - Les Objectifs 5, 8 et 14 du Programme de Développement Durable (ODD)-2030,
  - Le Code de Conduite pour une pêche responsable (CCPR),
  - Celui récemment adopté par la communauté internationale- « Les Directives Volontaires pour assurer une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté »,
  - Le Cadre de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique de l'Union Africaine,
  - La convention C188 de l'OIT portant sur le travail dans la pêche,
  - Les conditions Minimales d'Accès à la ressource de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRPA)...
- ✓ **Le Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui structure la politique économique et sociale actuelle du gouvernement considère le secteur de la pêche et de l'aquaculture comme un des piliers de l'économie devant contribuer à « *la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable* ». Ainsi, « *des réformes majeures visant à gérer durablement les ressources halieutiques, à restaurer les écosystèmes côtiers et continentaux et accroître la valeur ajoutée des produits de la pêche* » ont été planifiées.
- ✓ **La Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture 2016-2023(LPSDPA)** conformément à la vision définie par la Politique de l'Etat sera exécutée en articulation avec les trois programmes sectoriels suivants : (1) *Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et de restauration des habitats », (2) Programme « Développement de l'Aquaculture », (3) Programme « Valorisation des ressources halieutiques ».*

Les résultats de ces mesures qui seront prises ne peuvent être efficaces que si les professionnels de la pêche, surtout du sous-secteur artisanal y sont associés et pleinement impliqués dans la définition des politiques et programmes prenant en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux., le choix et la mise en œuvre des actions du fait de l'importance de son poids économique et social au Sénégal et ce, pour permettre aux différents acteurs de la pêche

artisanale de tirer le meilleur profit des opportunités offertes par le sous-secteur à travers leurs activités. Dans cette orientation stratégique, l'aspect genre, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les jeunes doit être mis en exergue dans les dispositifs organisationnels et décisionnels. Cette option de mettre en exergue les femmes et les jeunes dans la dimension genre est justifiée par la place et le rôle important de ceux-ci, **particulièrement les femmes** dans les communautés de pêche artisanale qui sont présentes tout au long de la filière à travers leurs activités plus axées dans les opérations post capture : transformation et commercialisation des produits en frais ou transformés. Ainsi, elles se situent au cœur d'enjeux importants, notamment la sécurité alimentaire et la création d'emplois dans les pays de la région et le développement local durable.

❖ **La solution à ces problèmes doit nécessairement passer par une gouvernance vertueuse, efficace et efficiente du secteur** en vue de lui assurer une gestion saine et une exploitation durable de la ressource halieutique.

Aussi, une réflexion profonde doit être menée pour instituer un modèle de gouvernance approprié et adapté aux pêcheries maritimes du Sénégal en général et de la pêche artisanale en particulier prenant en considérations les préoccupations et le respect des droits des communautés côtières.

- **Approche suggérée pour la gouvernance du secteur**

. Le Sénégal fait partie des pays qui signent des accords de pêche avec des pays tiers. Dans ce cadre pour assurer la durabilité de la pêche sénégalaise particulièrement le sous-secteur artisanal, les principes suivants sont de la plus grande importance :

- **Respect de la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer** (art 61, 62, 63 en particulier) qui donne accès uniquement au surplus de ressources qui ne peuvent être pêchées par les flottes locales.
- **Approche de précaution** est plus que nécessaire vu la sous-estimation des données de capture. Sur base de cet avis des scientifiques, il est fondamental d'adopter une approche de précaution dans la gouvernance du secteur et la gestion de l'exploitation des ressources halieutiques garantes de leur durabilité, et dans une perspective d'approche précautionneuse garante de l'avenir de nos ressources et de nos populations qui en dépendent, nous estimons que les négociations d'accords avec des pays tiers ne peuvent envisager l'accès des flottes sur aucune de espèces suscitées dont les signes de surexploitation sont manifestes.
- **La transparence**, notamment en ce qui concerne l'effort de pêche global déployé par l'ensemble des flottes, y compris toutes les flottes étrangères qui pêchent dans la ZEE sénégalaise. **Afin d'améliorer cette transparence, il est nécessaire dès à présent de mettre en ligne la liste de tous les bateaux sous licence, qui sera régulièrement mise à jour.**

Cette nécessité de transparence renvoi aux dispositions prévues par démarche proposé par la **FITI**. **Il faut rappeler** que lors de la rencontre à Nouakchott, le 3 février 2016 sur l'invitation de Son Excellence Mohamed OULD ABDEL AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie, le Président du Sénégal Macky SALL lors de la Conférence s'est engagé à

« commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dédié à la FiTI dans le courant de l'année 2016, appliquant la transparence dans leur secteur des pêches sur la base d'un processus inclusif » (cf : Déclaration de Nouakchott Mauritanie sur la « Fisheries Transparency Initiative (FITI) » du 03 Février 2016).

Pour la pêche artisanale sénégalaise, les principes suivants sont de la plus grande importance :

- **le principe de transparence**, notamment en ce qui concerne l'effort de pêche global déployé par l'ensemble des flottes, y compris toutes les flottes étrangères qui pêchent dans la ZEE sénégalaise.

Afin d'améliorer cette transparence, nous suggérons dès à présent de mettre en ligne la liste de tous les bateaux sous licence, qui sera régulièrement mise à jour.

La publication de ces informations concernant les bateaux qui pêchent le thon répondraient aussi à la résolution votée par la CICTA, - dont le Sénégal est membre-, en 2011.

- **le principe de participation des parties prenantes** – dans ce cadre, nous souhaitons que le public soit informé de façon complète, et que les parties prenantes soient dûment consultées, durant tout le processus de négociation et de mise en œuvre d'un éventuel accord (participation aux commissions mixtes, assistance au comité scientifiques conjoints).

En particulier, nous souhaitons que l'évaluation ex-ante de l'accord soit mise à disposition du public dès que possible afin de pouvoir alimenter un débat public serein.

- **Le rôle de la recherche est fondamental** pour apprécier la situation des stocks.

La mission première de la recherche halieutique doit recentrer sa problématique principale sur la question du développement autour du système pêche.

Les aspects que la recherche doit prendre en compte sont aussi bien la ressource vivante que les systèmes d'exploitation et les principes de gestion et d'aménagement.

Dans ce cadre, l'évaluation classique de la dynamique intrinsèque des stocks doit être complétée par un bilan écologique (habitats, relations entre espèces exploitées, etc.) de l'exploitation, actuelle ou préconisée. L'étude de la dynamique des systèmes d'exploitation doit permettre de trouver des solutions aux problèmes de ressources et aux problèmes de gestion. La gestion et l'aménagement doivent tenir compte du bilan écologique d'une part, et du bilan économique et social de l'autre.

Parmi les mesures correctives possibles pour permettre à la recherche halieutique de jouer pleinement son rôle il faudra :

### **1. Pour la Recherche :**

-Pour les stocks migrateurs et/ou chevauchants partagés par plusieurs pays, promouvoir la collaboration entre ceux-ci à travers la mise en place de programmes de recherche couvrant toute l'aire de répartition des dits stocks ;

-promouvoir la recherche participative associant l'ensemble des acteurs dans la conception, l'élaboration, la mise en place, le suivi des activités de recherche ainsi que la diffusion des principaux acquis ;

-contribuer à un meilleur partage des résultats de recherche en développant des formes de communication adaptées aux différentes cibles ;

-décentraliser les activités de recherche halieutique en créant des laboratoires dans les principaux sites agro écologiques (zone marine, Saloum-Gambie, Casamance) pour prendre en charge les spécificités de chacune d'elles et être plus proche des acteurs à la base.

## **2. Pour l'Administration :**

- Assurer une meilleure exploitation des résultats de recherche, mais surtout veiller à l'application des mesures tendant à préserver la ressource et à réduire les capacités de pêche,

-Veiller à doter ou faire doter la Recherche de moyens suffisants pour sa restructuration et son renforcement.

## **3. Aux associations, ONG et autres organisations similaires :**

-Trouver les moyens pour intensifier les campagnes de sensibilisation des acteurs en vue de mieux les armer à assumer leurs responsabilités dans une gestion partagée des ressources,

## **4. A tous les Acteurs :**

-Veiller à un changement radical de comportement de toutes les parties prenantes pour favoriser le rapprochement entre Recherche et Utilisateurs ainsi qu'un meilleur échange d'informations.

- **Valorisation de la production par l'accroissement de la valeur ajoutée et la contribution à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté :**

Les aspects liés à la valorisation, ont été peu pris en compte, notamment la transformation artisanale et le mareyage du poisson. L'objectif des stratégies de mise en valeur n'est plus la hausse des volumes de capture, mais la garantie d'une utilisation optimale et plus durable des ressources halieutiques disponibles.

Or, il apparaît aujourd'hui que ces deux activités jouent un rôle très important dans le secteur surtout au niveau du sous-secteur de la pêche artisanale, par le nombre d'emplois créés, les revenus générés et leur contribution significative à l'alimentation des populations. Il devient donc impératif de mieux cerner ces segments de la filière, d'autant plus que le poisson est en train de devenir le seul aliment de base des populations locales à faibles revenus.

Par conséquent, la valorisation des produits halieutiques par l'amélioration de la qualité, de la distribution et l'utilisation des produits permet de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Il s'agira donc de mettre l'accent sur les domaines relatifs à :

- L'amélioration de l'accès aux matières premières ;
- L'amélioration de la qualité des produits (frais et transformés) et des conditions de commercialisation ;
- L'amélioration de l'emballage et des méthodes de conservation ;
- La réalisation d'infrastructures et équipements améliorés (Pêche, mareyage, transformation artisanale) telles que :

- Aménagement de plateformes pour le débarquement des captures ;
- Aménagement d'aires de transformation artisanale des produits
- Construction (ou installation de containers isothermes) de dépôt de glace.

- **Financement des activités de la pêche artisanale**

La question du financement de l'investissement et des activités, condition nécessaire à la modernisation et à la compétitivité des entreprises du sous- secteur de la pêche artisanale souffre d'un manque d'intervention suffisante des institutions de financement.

Le sous-secteur de la pêche artisanale est marginalisé par les banques qui le considèrent comme un secteur à hauts risques.

Le système financier décentralisé constitué par les mutuelles d'épargne et de crédit supplée tant bien que mal aux insuffisances des banques commerciales. Ces institutions financières plus proches des opérateurs concernés et dont les conditions de financement sont relativement plus souples, souffrent cependant d'un manque de ressources longues pour financer certains investissements relativement lourds (équipements).

Il s'agira en l'occurrence de mettre en place un dispositif s de crédits adapté aux activités de la filière ciblant les acteurs les plus défavorisés dont les besoins sont généralement limités à de faibles montants.

- **Renforcement des capacités techniques et intellectuelles**

- Développer les aptitudes managériales et gestionnaires des dirigeants des organisations de base ;
- Dérouler des sessions d'alphabétisation pour les femmes transformatrices et micro mareyeuses ;
- Dérouler des sessions de formation technique et d'en entrepreneuriat pour les femmes transformatrices et micro mareyeuses.
- Dérouler des sessions de formation à la navigation et la sécurité en mer pour les pêcheurs.